

Délibération 23-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 11 Avril 2023	Nombre de délégués
Délibération n°23-04	En exercice : 7
Convocation : 3 avril 2023	Présents ou représentés : 6
Objet : Compte Administratif 2022	Absents : 1

L'An deux-mil-vingt-trois, le mardi onze avril, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du trois avril, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Conches-en-Ouche, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

**Etaient présents :**

Monsieur Marcel SAPOWICZ  
Monsieur Gérard CHERON  
Madame Martine SAINT-LAURENT  
Monsieur François BRIZARD  
Monsieur Christophe ALORY

**Etaient présents sans voix délibératives :**

**Excusés :**  
Monsieur Frédéric CHOPIN (pouvoir à Monsieur SAPOWICZ)

## FINANCES

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Mme SAINT-LAURENT présente le compte administratif 2022 dressé par Monsieur le Président et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier d'Evreux.

Les résultats du compte administratif 2022 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	290 132,78 €
Recettes	234 091,67 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>-56 041,11 €</b>

Report de l'exercice n-1 en recettes : 284 143,29 €

**Soit un résultat de fonctionnement 2022 de 228 102,18 €**

Section d'investissement :

Dépenses	708 181,46 €
Recettes	881 297,59 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>173 116,13 €</b>

Report de l'exercice n-1 en section d'investissement : - 65 017,51 €

**Soit un résultat de la section d'Investissement 2022 de 108 098,62 €**

**Reste à réaliser repris sur l'exercice 2022 :**

Dépenses	282 226,00 €
Recettes	397 947,00 €
<b>Solde RAR 2022</b>	<b>115 721,00 €</b>

M. le Président ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.

Mme SAINT-LAURENT fait voter le compte administratif 2022. Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le compte administratif 2022,

Le comité syndical :

**- APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton  
**Marcel SAPOWICZ**

